



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2025-26

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 16
Représentés : 02 Voix délibératives totales : 18

OBJET : Opération de Revitalisation du Territoire- Extension du périmètre pour Mouy

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

M. Jérôme GRUAIST.

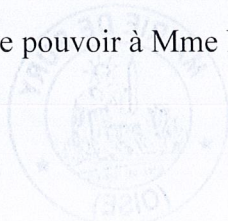
Mme Ingrid LACAU.

Mme Delphine MALLARD.

EXCUSÉES AVEC POUVOIR :

Mme Véronique FAY donne pouvoir à M. Didier THIBERGE.

Mme Isabelle MANIETTE donne pouvoir à Mme Nadia PIAI.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Mouy du 6 juillet 2021 et du 23 janvier 2023, permettant successivement l'adhésion de la commune au dispositif Petites Villes de demain et la signature d'une ORT avec la commune de Clermont et la communauté de communes ;

Vu les délibérations de la communauté de communes des 24 juin 2021 et 19 octobre 2022 ;

Vu l'avis du Comité de pilotage du 16 mai 2024 ;

Vu la délibération 45-2024 du 18 décembre 2024 approuvant le nouveau périmètre de l'ORT s'étendant en partie à la ville Bury ;

Considérant que les communes de Clermont et Mouy ont signé une convention cadre Petites Villes de demain valant ORT le 23 mars 2023 avec la communauté de communes et l'Etat. Ladite convention est structurée autour de trois axes :

- l'amélioration de l'habitat
- l'aménagement urbain et les équipements
- le développement économique

Considérant que les communes de Mouy et Bury ont développé des politiques communes (en matière d'offre culturelle, santé, commerciale et économique), ce partenariat a été valorisé dans la convention ORT initiale.

Considérant que ce dernier périmètre doit encore évoluer pour y inclure un large périmètre autour de la zone économique « Mouy-Bury »

Considérant l'avis favorable des membres du comité de pilotage « PVD » du 17 janvier 2025 ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve le nouveau périmètre élargi à certains secteurs de la commune de Bury tel qu'annexé à la présente délibération ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de l'extension de ce périmètre à Bury et toutes pièces afférentes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée
- Au Président de SE60



Bury, le 1^{er} juillet 2025

Le Maire,

David BELVAL

Annexe à la délibération 2025-24 – ORT Mouy/Bury

